

**Province de Québec
MRC de D’Autray
Municipalité de Saint-Didace**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Didace, tenue à 19 h 30, le 7 juillet 2025, en salle de conférence de la Maison de la Rivière Maskinongé située au 531, rue Principale, à Saint-Didace.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Sylvain Bélisle, maire suppléant
Madame Yolande Simard, conseillère au siège #4
Monsieur Jacques Martin, conseiller au siège #5
Monsieur Pierre Brunelle, conseiller au siège #6

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à ~~19 h 30~~ sous la présidence du maire, Yves Germain et en présence de la directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Dufort, qui agit en tant que secrétaire d’assemblée.

Monsieur le maire-suppléant, Sylvain Bélisle, annonce l’ouverture officielle de la séance.

2025-07-097

Lecture et adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Yolande Simard, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Martin et résolu :

QUE l’ordre du jour soit adopté :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Demande d’appui (Soutien au programme particulier (PPP-EAU) de l’école secondaire Bermon – suite de la résolution 2025-03-034)
 - 4.2 Évaluation de fin de probation au poste de Journalier aux Travaux publics
 - 4.3 Évaluation de fin d’arrêt de travail au poste d’Agente à l’administration et aux communications
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Dépôt du rapport sur les états financiers de l’année 2024
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Dépôt d’une demande d’aide financière PRACIM 2025-2028 (garage municipal)
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac Maskinongé (station de nettoyage d'embarcation)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 9.1 Contribution financière 2025 — Coopérative de solidarité santé du grand Brandon
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Demande de construction chemin privé – secteur Lac-Croche (approbation finale du règlement 374-2022)
 - 10.2 Dépôt du rapport sur l’émission des permis (juin)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

2025-07-098 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Yolande Simard et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire, tenue le 9 juin 2025, soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-07-099 Demande d'appui (Soutien au programme particulier (PPP-EAU) de l'école secondaire Bermon – suite de la résolution 2025-04-034)

ATTENDU QUE l'École secondaire Bermon souhaite mettre en place un nouveau programme particulier (PPP-EAU) visant à enrichir l'offre éducative pour les élèves du pôle Brandon ;

ATTENDU QUE ce programme offrira aux élèves une opportunité d'apprentissage adaptée à leurs intérêts et aspirations, contribuant ainsi à leur réussite scolaire et à leur engagement envers leur milieu ;

ATTENDU QUE la mise en place de ce programme nécessitera un soutien financier de la part des municipalités du pôle Brandon, basé sur le nombre d'élèves participants provenant de chaque municipalité ;

ATTENDU QUE la réussite de ce programme dépend du nombre d'élèves participants, ce qui impliquera une estimation des besoins financiers en fonction de la participation des élèves de la municipalité ;

ATTENDU QUE la résolution 2025-04-034 établissait une intention de soutenir le développement du programme particulier (PPP) de l'École secondaire Bermon ;

ATTENDU QUE les résultats d'inscription au PPP-EAU pour l'année scolaire 2025-2026 en 2^e secondaire et 3^e secondaire représentent pour la Municipalité de Saint-Didace une participation de 2 élèves ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Martin, appuyé par madame la conseillère Yolande Simard et résolu

QUE pour donner suite à la résolution 2025-04-034, le conseil municipal de Saint-Didace accepte d'accorder une aide financière de 229,17 \$ pour l'année scolaire 2025-2026 afin de permettre aux deux élèves de Saint-Didace de profiter du nouveau programme PPP-EAU durant lors parcours scolaire 2025-2026 ;

QU' une autre résolution soit requise lorsque les termes de la demande de contribution financière seront précisés pour l'année scolaire 2026-2027.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-07-100 Évaluation de fin de probation au poste de Journalier aux Travaux publics

CONSIDÉRANT la résolution 2024-10-149, concernant l'embauche de monsieur David Jobin-Niquette au poste de Journalier aux travaux publics ;

CONSIDÉRANT les recommandations positives du comité de ressources humaines, ayant rencontré monsieur David Jobin-Niquette en date du 30 juin 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Martin, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle et résolu par ce Conseil d'accepter les recommandations du comité de ressources humaines et d'officialiser la fin de la période de probation à monsieur David Jobin-Niquette au poste de Journalier aux Travaux publics. Le salaire de l'employé sera ajusté selon la grille salariale en vigueur, et ce rétroactivement au 26 mai 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-07-101 Évaluation de fin d'arrêt de travail au poste d'Agente à l'administration et aux communications

CONSIDÉRANT la résolution 2023-06-093, concernant l'embauche de madame Julie Beaulieu au poste d'Agente à l'administration et aux communications ;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-11-168, concernant l'embauche de monsieur Mathieu Guérin au poste d'Agent à l'administration par intérim pendant la période d'arrêt de travail ;

CONSIDÉRANT les recommandations positives du comité de ressources humaines, ayant rencontré madame Julie Beaulieu en date du 30 juin 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Yolande Simard et résolu par ce Conseil d'accepter les recommandations du comité de ressources humaines

D' officialiser le retour au travail de madame Julie Beaulieu au poste d'Agente à l'administration et aux communications. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer la modification de l'entente de travail relative à ce poste.

DE conserver à l'emploi monsieur Mathieu Guérin au poste d'Agent à l'administration par intérim deux jours par semaine jusqu'à fin de l'année 2025, afin d'assurer la fermeture des dossiers en cours entamé par celui-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-07-102

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Martin et résolu que la liste des factures courantes, au 7 juillet 2025, totalisant 1 702.61 \$, soit approuvée et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à en effectuer les paiements. De plus, le conseil accepte le rapport des sommes déjà déboursées en chèques, prélèvements bancaires et dépôt direct, du 1er au 30 juin 2025 totalisant 224 785.80 \$ et des salaires nets totalisant 26 462.09 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-07-103

Dépôt du rapport sur les états financiers de l'année 2024

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a donné un avis public, le 29 mars 2024, annonçant le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe ;

ATTENDU QUE selon l'article 176.1 du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière doit déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de 176,2 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Yolande Simard et résolu que ce conseil accepte le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2024 de la municipalité de Saint-Didace vérifié par Monsieur Guy Chartrand, de la firme comptable Boisvert et Chartrand s.e.n.c.r.l. L'exercice terminé le 31 décembre 2024 présente un surplus de 10 975 \$ après investissement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-07-104

Dépôt d'une demande d'aide financière PRACIM 2025-2028 (Garage Municipal)

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025-2028 pour son projet de « Garage Municipal » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Martin, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle et résolu

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie ;

QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-07-105

Gestion du Lac Maskinongé (station de nettoyage d'embarcation)

AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME STATIONS DE NETTOYAGE D'EMBARCATIONS 2023-2028

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme pour la gestion du lac Maskinongé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Yolande Simard et résolu de déposer un projet dans le cadre du programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et d'autoriser Audreyanne Beauchamp, occupant le poste de coordonnatrice de la Gestion du lac, à signer et à agir au nom de la municipalité dans le cadre du projet intitulé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-07-106

Contribution financière 2025 — Coopérative de solidarité santé du grand Brandon

ATTENDU QUE la Coopérative de solidarité santé du grand Brandon est officiellement constituée auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation depuis le 17 février 2022.

ATTENDU QUE par la résolution 2022-01-013, 2022-02-026, 2022-03-054, 2023-08-138 et 2024-07-115 la Municipalité est favorable à assumer une partie des coûts à la hauteur des services offerts à sa population dans la mesure de ses pouvoirs d'aide à cet égard.

ATTENDU QUE selon l'article 91 de la *loi sur les compétences municipales*, une municipalité locale peut accorder toute aide dans une matière pour le bien-être de la population.

ATTENDU QUE selon le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la population totale pour la municipalité de Saint-Didace est de 748 résidents.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Yolande Simard et résolu d'autoriser la Municipalité de Saint-Didace d'effectuer un paiement de vingt (20) dollars par résidents, **soit 14 960 \$ pour 2025**, auprès de la Coopérative. De plus, la Municipalité contribuera annuellement à un montant de vingt (20) dollars par résident pour une période de cinq (5) ans, soit de 2022 à 2026 inclusivement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-07-107

Demande de construction chemin privé – secteur Lac-Croche (approbation finale du règlement 374-2022)

CONSIDÉRANT les procédures du règlement 374-2022, intitulé « *Règlement relatif à la construction des chemins privés* » ;

CONSIDÉRANT la réception d'un plan de subdivision conforme, préparé par un arpenteur-géomètre, en date du 13 juin 2025, article 16 du règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Yolande Simard et résolu

QUE le conseil accepte la construction du chemin de façon finale afin que le demandeur puisse poursuivre les procédures liées au règlement 374-2022, article 16 du règlement ;

- QUE** le fonctionnaire désigné puisse faire l'analyse globale de la demande de certificat d'autorisation afin d'émettre, en conformité avec la législation gouvernementale en vigueur, le certificat d'autorisation et le permis de lotissement, article 17 et 18 du règlement.
- QUE** monsieur Stéphane Allard, directeur du Service d'ingénierie et des cours d'eau pour la MRC de D'Autray, soit nommé ingénieur sur le dossier pour la municipalité pour la suite des étapes liées à l'exécution des travaux, article 30 à 32 du règlement, le tout au frais du demandeur.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Dépôt

Dépôt du rapport sur l'émission des permis

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil le rapport sur l'émission des permis du mois de juin 2025.

Période de questions

2025-07-108

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Martin, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle et résolu que cette assemblée soit levée à 19 h 42.
Adopté à l'unanimité des conseillers

Sylvain Bélisle
Maire suppléant

Chantale Dufort
Directrice générale

Je, Sylvain Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.